



## Autorisation Parentale/ Décharge VTT Club Bar sur Loup saison 2015/2016

Je soussigné(e) Madame / Monsieur\* .....Père/Mère\* de l'enfant ..... autorise celui-ci à pratiquer le VTT en entraînement et en compétition au sein du VTT Club du Bar sur Loup.

En cas d'accident survenu pendant l'entraînement/compétition, j'autorise la personne responsable du Club à faire transporter mon fils ou ma fille à l'hôpital le plus proche et à lui faire prodiguer tous les soins d'urgence nécessaires.

Le VTT Club du Bar sur Loup se réserve le droit d'annuler les entraînements en cas de mauvaises conditions atmosphériques, vacances, jours fériés, absence d'encadrants ou toutes autres raisons ne permettant pas d'assurer la sécurité des adhérents et des encadrants. Un message sera écrit sur le site internet du Club avant 8 heures 30 le samedi matin concerné.

Le Club se dégage de toute responsabilité si, malgré l'annulation d'un entraînement, des enfants venaient à pratiquer l'activité VTT, ce jour là, aux heures habituelles d'entraînement.

Le Club ne serait en aucun cas responsable si un accident survenait sur le trajet domicile / lieu d'entraînement ou/et lieu d'entraînement / domicile.

J'autorise / je n'autorise pas\* mon enfant à rentrer par ses propres moyens à l'issue des entraînements.

**Droit à l'image** : j'autorise / je n'autorise pas\* mon enfant à figurer sur les photos des randonnées VTT publiées sur le site internet ou la page Facebook du Club.

**Équipement obligatoire pour l'entraînement** : casque (norme EN1078), gants, lunettes (conseillées), sac avec kit de réparation (2 chambres à air, pompe, démontes pneu), de quoi se désaltérer, de quoi se restaurer (type barre énergétique), vêtement de pluie (type KWay conseillé)

**Entretien des VTT** : comme tout sport mécanique le VTT comporte des risques, il faut donc que chaque adhérent vérifie avant les entraînements que les composants type freins, pneus, transmissions (liste non exhaustive) soient en état.

Les encadrants se réservent le droit de refuser la participation d'un adhérent à un entraînement si le défaut d'équipement est constaté ou si le VTT n'est pas dans un état d'entretien assurant la sécurité de l'utilisateur.

Mention « lu et approuvé » manuscrite

A \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature

\* Rayer les mentions inutiles.